



## **Document explicatif : Deuxième vague de mesures d'aide économique**

Les mesures de soutien économique suivantes seront mises en œuvre par le GTNO avec effet immédiat :

### **Aide au revenu – Allocation d'urgence**

Octroi de 1,617 million de dollars en aide au revenu pour créer une allocation d'urgence ponctuelle à titre de soutien supplémentaire adressé aux bénéficiaires de l'aide au revenu : 500 \$ pour un bénéficiaire unique, ou 1 000 \$ pour les ménages de deux personnes ou plus. L'allocation aide les bénéficiaires à s'approvisionner pour 14 jours et à préparer leur auto-isolement.

### **Aide au revenu – Exonération du revenu non gagné**

Octroi de 270 000 \$ d'avantages supplémentaires pour les bénéficiaires de l'aide au revenu en supprimant les « cadeaux ou revenus non gagnés » du calcul du revenu jusqu'au 30 juin 2020.

### **Aide au revenu – Choix productifs et paie**

Soutien non financier pour s'assurer que les bénéficiaires de l'aide au revenu prennent soin d'eux et de leur famille tout en pratiquant l'éloignement physique ou en s'isolant. Par ailleurs, le soutien consiste à augmenter le nombre de bénéficiaires.

### **SHTNO – Logement d'urgence**

Octroi d'un montant allant jusqu'à 5 millions de dollars pour créer des logements temporaires pour les sans-abri afin qu'ils puissent s'isoler et empêcher la propagation de la COVID-19. Ce montant comprend 1,4 million de dollars alloués pour la création d'espaces pour les sans-abri de Yellowknife dans les immeubles Aspen Apartments (36 unités) et Arnica Inn (25 unités). En outre, 3,6 millions de dollars seront consacrés à la création de 130 logements et au financement de rénovations dans des collectivités situées en dehors de Yellowknife.

### **Frais d'aéroport**

Renonciation aux baux, licences et droits de concession du 1<sup>er</sup> avril à la fin du mois de juin pour toutes les entreprises opérant dans les aéroports des TNO. Cette mesure apportera une aide financière immédiate, évaluée à près d'un million de dollars, aux entreprises d'aviation, aux entreprises de taxi et de location de voitures, aux entreprises de tourisme et de services, aux entreprises de logistique et aux autres entreprises industrielles opérant dans les 27 aéroports des TNO.

### **Allègement des intérêts**

Suppression des frais d'intérêt sur toutes les déclarations fiscales soumises en retard entre le 15 mars et le 30 juin 2020.

### **Aide à l'industrie de l'accueil**

La Société des alcools et du cannabis des Territoires du Nord-Ouest offrira à tous les établissements autorisés de racheter les stocks non ouverts.

### **Subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées**



Prolongement automatique cette année pour toutes les personnes âgées inscrites à ce programme l'année dernière.

**Réduction des frais**

Soutien aux travailleurs de la santé et des services sociaux par l'exonération des frais professionnels pour l'année, évalués à 250 000 \$. Soutien aux entreprises en les dispensant des frais liés aux permis d'établissement alimentaires pour l'année, évalués à 35 000 \$.